



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

80^e SESSION DU CSFM

La 80^e session du Conseil supérieur de la fonction militaire s'est déroulée du 7 au 11 décembre 2009 à l'Ecole militaire, à Paris.

Lors de la séance plénière, le ministre a fait observer une minute de silence en mémoire de nos frères d'armes, morts en service depuis la 79^e session.

Le Conseil a poursuivi l'étude du thème de la mobilité et a examiné dix-huit projets de textes, dont trois en procédure d'urgence.

Le Conseil émet un avis favorable pour seize de ces projets de textes.

Pour ce qui concerne la reconversion, essentielle dans une armée professionnelle, le Conseil souligne que l'efficacité de « Défense mobilité » conditionne pour une large part le succès de la nouvelle politique des ressources humaines des armées.

Par ailleurs, il émet un avis défavorable pour deux projets de décrets :

Concernant les officiers de Gendarmerie, le Conseil juge qu'ils doivent conserver des attributions de « conception » et de « direction », identiques à celles des officiers des armées. A cet égard, il n'est pas acceptable que des doléances et revendications extérieures à la Défense influent de quelque manière que ce soit sur la rédaction des statuts des militaires.

Concernant le dossier habillement, le principe d'uniformisation des pratiques ainsi que les objectifs d'économies sont compris, mais force est de constater que le manque de dialogue en amont et, surtout, l'absence de données chiffrées exhaustives, ne permettent actuellement pas de mettre en place de façon satisfaisante un des dispositifs essentiels pour la condition militaire.

S'agissant du thème d'étude, la mobilité professionnelle et géographique, le Conseil réitère les propositions formulées lors de la 79^e session du CSFM et conforte les pistes suivantes : la définition de véritables cursus professionnels, l'amélioration du dialogue de gestion administré/administration, l'adaptation de la gestion des ressources humaines au cadre "interarmées" et la nécessité d'une meilleure prise en compte de la famille dans le changement d'affectation (prévisions de mutations, structures d'accueil de la famille, célibat géographique, rénovation des conditions d'attribution de la majoration de l'indemnité pour charges militaires...).

Le Conseil a apprécié que le ministre reçoive, entre les deux dernières sessions du CSFM, le groupe de liaison sur l'accompagnement social des restructurations afin qu'il présente ses conclusions.

Le ministre a ainsi pu retenir, devant le CSFM, trois des propositions de ce groupe :

- l'allongement du délai de reconnaissance de garnison qui passe à trois jours francs sur zone, hors délais de trajet ;

- la possibilité pour les militaires mutés à moins de trois ans de leur limite d'âge de bénéficier de la prise en compte de leur déménagement sur leur lieu de repli ;
- le versement d'une aide pour la reconnaissance garnison au conjoint du militaire absent pour raison opérationnelle. Cette aide serait d'un montant forfaitisé, d'un niveau comparable à la somme que le conjoint aurait perçue.

La restructuration des soutiens, les incertitudes sur les tableaux d'effectifs des groupements de soutien des bases de défense, et la poursuite simultanée des engagements opérationnels soulèvent l'inquiétude du Conseil dans un certain nombre de domaines : augmentation du célibat géographique, logement, revente immobilière, scolarité, prise en compte du handicap, emploi du conjoint, risques de mutations successives en 2010 comme 2011 pour un même militaire, fracture entre le soutien et l'opérationnel ...

Conscient de l'intérêt de poursuivre l'interarmisation, le Conseil insiste d'une part pour que les identités de chaque armée soient préservées, et d'autre part que les personnels soient traités équitablement dans les fonctions transverses.

Quant à l'avenir des retraites militaires, le Directeur des ressources humaines du Ministère de la Défense (DRH-MD) a fait état de conditions générales satisfaisantes permettant d'aborder dans de bonnes conditions les prochains rendez-vous. Toutefois le Conseil restera vigilant sur ce dossier pour lequel il demande une information régulière.

Le Conseil attend que la condition des militaires et de leur famille affectés dans les organismes de l'OTAN soit prise en compte dès l'été 2010 dans les domaines du régime indemnitaire, du logement, de la scolarisation des enfants et de la protection sociale.

Le Conseil a pris acte de l'annonce du DRH-MD de l'ouverture d'une réflexion sur l'avenir des différents corps militaires dédiés à l'administration, et devant aboutir à la présentation d'un concept cohérent d'ici le mois de juin 2010. Un même travail de réflexion devrait être lancé pour les corps d'ingénieurs militaires.

L'adjudant CHAYA
Secrétaire de session
SIGNE : PATRICE-ALEXIS CHAYA

Monsieur Hervé MORIN
Ministre de la défense
SIGNE : HERVE MORIN